



BUREAU DIRECTEUR

Réunion téléphonique mardi 26 mai 2020

Présents : Michel Corniaux, Gilles Cousin, Cédric Ibatici, Pascal Poidevin et Olivier Cambraye

En préambule, les membres du Bureau Directeur tiennent à apporter leur soutien à l'ensemble de la famille du football qui a été touché par la maladie du Covid-19 et lui souhaite un bon rétablissement.

Félicitations :

Les membres du Bureau Directeur adressent leurs félicitations :

- A Clément Visbecq nommé arbitre de la Fédération Française de Football (F4) et associé l'ensemble des formateurs qui l'on accompagné depuis ses débuts.
- A Mathilde Chretien pour son intégration au pôle de Liévin et les U19F du Lille OSC ainsi qu'à Lou Bailhache et Romane Dumay admises au pôle excellence du lycée Thuillier à Amiens. Ces réussites sont le travail de leurs éducateurs dans leur club respectif, mais aussi les actions menées par les membres de la commission sur les centres de perfectionnement du District.

Le Bureau souhaite la meilleure des réussites à Clément, Mathilde, Lou et Romane pour la saison prochaine.

Courrier :

Le Bureau Directeur prend note des décisions du BELFA du 18 mai 2020 sur les phases finales de jeunes 2020-2021.

Le Bureau Exécutif de la LFA a validé le principe consistant à rendre prioritaires les Ligues et Districts qui s'étaient portés volontaires cette saison, pour l'organisation des phases finales de jeunes la saison prochaine.

Le District Aisne intégrera dans son calendrier 2020/2021, l'organisation de la finale nationale U17 au Stade Debrésie de St Quentin.

Reprise du personnel :

Le Président rappelle que les bureaux administratifs sont fermés depuis le 15 mars 2020.

La reprise des salariés sera effective le mardi 2 juin 2020 avec l'application des règles sanitaires et sans ouverture des bureaux au public.

La priorité sera donné à l'accompagnement des clubs sur la constitution des dossiers relatifs à l'aide directe du Conseil Départemental et au Fond National de Solidarité ainsi qu'à la préparation de la saison 2020/2021.

Les recommandations figurant dans le protocole national de dé-confinement seront prises en compte :

1. Entretien des locaux :

- Utilisation de produit contenant un tensioactif
- Utilisation de lingettes pré-imbibées pour le nettoyage au quotidien
- Nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes plusieurs fois par jour.
- Aération des locaux deux fois par jour

2. Bureaux :

- affichage du tableau sur le protocole national de dé confinement
- mise en place d'un plexi glace sur le bureau des secrétaires
- mise à disposition du personnel de gants, masques, gel hydrologique et lingettes.

2. Salle de pause et salle de repas :

- La cafetière sera installée au secrétariat pour la pause-café.
- L'accès à la salle de repas sera autorisé exclusivement au personnel pour le repas du midi.
- La salle de repas sera utilisée en tenant compte des règles de distanciation sociale, la préparation de son repas se fera à tour de rôle avec nettoyage du plan de travail entre deux préparations.

3. Accueil au public :

- Affichage à l'entrée de la fermeture des bureaux, sonner pour livraison ou dépôt de document
- Mise à disposition d'un diffuseur de gel hydrologique à l'entrée des locaux
- Table en bas pour le dépôt de documents et les livraisons
- Registre des entrées et sorties des visiteurs.
- Prise de rdv éventuel au préalable si indispensable

4. Tenue des commissions :

- Une note d'application sera transmise aux Présidents de commission notamment, sur la tenue et le déroulement des commissions à partir du 2 juin 2020.
- Les réunions de commission pourront se tenir à partir de 18 heures 00 après le départ des salariés en présence de 10 personnes maximum et une seule réunion à la fois
- Seule la salle Alain Thomas sera mise à disposition
- Les membres de commission ne pourront accéder à l'étage
- Retrait des chaises avec assise en tissu et le stockage dans la salle côté rue qui restera fermée et utilisation des chaises en coque en plastique.
- Positionnement des tables avec un marquage au sol pour respecter les distanciations sans possibilité de changement du positionnement
- Nettoyage de la salle et des sanitaires après chaque réunion le lendemain matin

5. Visite des Présidents de commission :

- La présence de membres de commissions nécessaires à la poursuite de l'activité, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, devra avoir eu l'autorisation du Directeur administratif et être accompagnée des consignes prévues dans le protocole sanitaire.

L'ensemble des salariés et des membres de commissions devront signer le document déclarant avoir pris connaissance de l'ensemble des consignes communiquées dans le Protocole Général de Santé COVID-19 et s'engager à les respecter.

Ces dispositions pourront être assouplies en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives de l'état.

Passage du foot à 8 au foot à 11

Le Bureau Directeur prend connaissance du projet « On découvre le foot à 11 ensemble » présenté par la commission des jeunes afin de fidéliser les licenciés U13 au passage en U14 et à la pratique du foot à 11.

Le bureau valide le projet et les mesures d'accompagnement proposées. Une large communication est prévue auprès des clubs.

Dossiers appels en cours :

Le Bureau Directeur prend connaissance de l'accord des clubs concernés par une accession en Ligue.

La commission d'appel disciplinaire se réunira le mercredi 10 juin 2020 et la commission d'appel affaires générales le samedi 13 juin 2020 pour statuer sur les recours.

Finales de coupe départementales et JND 2021 :

Le Bureau Directeur du District Aisne valide le principe consistant à rendre prioritaires les lieux de la finale de la Coupe de l'Aisne seniors et des journées nationales des débutants planifiées en 2020 pour l'édition 2021.

La prochaine réunion du Bureau Directeur est prévue le mardi 9 juin 2020 au siège du District.

Le Président

Pascal Poidevin